



## Fonds pour le Travail des Femmes Rapport annuel 2019

La Commission du Fonds pour le Travail des Femmes s'est réunie deux fois – en mai et en novembre 2019 – pour examiner les demandes de subvention de projets et pour gérer le Fonds.

Selon le règlement du Fonds, la Commission est composée de cinq membres :

- *Un membre du Conseil de la FEPS* : En 2019, la présidence de la Commission est passée d'Esther Gaillard, membre du Conseil, à Ruth Pfister, membre du Conseil.
- *Un membre proposé par le comité de la Conférence Femmes de la FEPS* : Adelheid Heeb
- *Un membre proposé par le Comité central des Femmes protestantes en Suisse (FPS)* : Liselotte Fueter
- *Un autre membre proposé par la Commission* : Christa Amstutz a été nouvellement élue à la Commission par le Conseil.
- *La représentante du Secrétariat de la FEPS, responsable de la Conférence Femmes* : depuis juillet 2019, Bettina Beer-Aebi.

En 2019, trois projets intéressants ont été examinés parmi les neuf demandes de contribution soumises à la Commission :

- « Die Äbtissin, der Söldnerführer und ihre Töchter. Katharina von Zimmern im politischen Spannungsfeld der Reformationszeit » : Le livre de Christine Christ-von Wedel donne un aperçu de nombreuses thématiques de la période de la Réforme et les combine en un panorama coloré autour de Katharina von Zimmern. Le livre a été publié par TVZ à l'automne 2019. Contribution du Fonds pour le Travail des Femmes : 2'000 CHF.
- Neue Wege : « queer glauben » : Avec le numéro de la revue et l'événement, des concepts et des questions de théologie et d'engagement queer ont été présentés par écrit dans un cadre public et mis en discussion. Le débat a contribué à la compréhension et au dépassement des frontières entre la communauté queer, la théologie et les personnes intéressées par la politique sociale et l'Église. Le projet a été planifié et réalisé en étroite collaboration avec le Transgender Network Switzerland, avec la revue féministe-théologique FAMA et avec le Frauen\*raum de la Reitschule Bern. Contribution du Fonds pour le Travail des Femmes : 500 CHF.
- 100frauen.ch – Bemerkenswerte Frauen in der Schweiz : Le projet vise à rendre plus visibles les femmes en Suisse (ou ayant un lien avec la Suisse). Cela se fait sous la forme de courts portraits de femmes, y compris de femmes liées à l'Église, qui sont régulièrement publiés sur [www.100frauen.ch](http://www.100frauen.ch). Contribution du Fonds pour le Travail des Femmes : 2'000 CHF.

Étant donné que depuis un certain temps déjà, on constate une augmentation des soumissions de projets avec un public cible principalement à l'étranger (hémisphère Sud) mais que cela ne correspond pas à l'objectif du Fonds, les critères et conditions de soutien des projets ont été adaptés en conséquence. La nouvelle condition préalable au soutien en rapport avec l'enracinement ecclésial est la suivante :

*Le projet bénéficie d'un enracinement institutionnel ecclésial en Suisse (Église cantonale, paroisse, œuvre d'entraide ecclésiale, institut de recherche rattaché à l'Église ou s'occupant de questions théologiques, etc.). Le public-cible du projet se trouve majoritairement en Suisse.*

La décision de l'AD en 1990 d'instaurer le Fonds pour le Travail des Femmes et de l'approvisionner par une collecte annuelle dans le but de soutenir les femmes dans leur travail en Église permet de renforcer le rôle des femmes dans la société ou de le rendre tout simplement possible. Sur la base de cette décision, les Églises membres se sont engagées à effectuer une collecte annuelle au profit du Fonds pour le Travail des Femmes. En 2019, les contributions à la collecte se sont élevées à environ 80'000 CHF.

Cependant, comme ces contributions ont régulièrement diminué ces dernières années et que le Fonds n'était plus suffisamment alimenté début 2019 pour verser le montant fixe aux Femmes protestantes en Suisse (FPS), une réunion extraordinaire de la commission a dû être convoquée au printemps. Il a été décidé que, avec effet immédiat, le soutien financier aux FPS serait au maximum de 70 % des contributions de collecte de l'année précédente (retour à la procédure prévue dans le règlement du Fonds). Cela a inévitablement eu un impact important sur la planification financière des FPS. À leur demande, une délégation du Comité central des FPS a été invitée à la réunion de la Commission en novembre pour discuter de la situation difficile du FPS et de l'orientation future du Fonds.